



Abus d'une personne dépressive

Par **author**, le **13/10/2008 à 08:34**

Bonjour,

je me permet de poster ce message car j'essaye d'aider une amie qui a 18 ans et qui est dépressive depuis 3 ans (très sérieusement étant donné qu'elle est suivie en permanence et sous antidépresseurs).

Elle a eu son bac S mention très bien l'année dernière et a donc voulu commencé une prépa cette année à Marseille.

Seulement l'ambiance de la prépa et son départ de la maison a aggravé sa maladie et elle a décidé de tout arrêter pour prendre une année pour se soigner.

Seulement voilà : elle a signé un contrat dans un foyer de jeunes filles pour une chambre à l'année, et le propriétaire l'oblige à payer (530€ par mois) même si elle n'occupe plus la chambre.

Cette situation entraine une aggravation de son cas étant donné qu'elle est obligée de travailler pour payer un loyer qu'elle n'occupe pas !

Pourtant elle a des certificats médicaux qui certifient sa dépression et expliquent qu'il aurait été dangereux pour elle de rester sur Marseille.

Je voulais donc savoir si il n'existait pas une loi qui pourrait annuler son contrat pour des raisons de santé évidentes, sachant que son contrat porte la mention **"Il est rappelé que l'inscription engage pour toute l'année universitaire. Il est rappelé que l'année universitaire est de 10 mois de septembre à juin inclus et ne peut être inférieure"**.

Je crois qu'elle s'est déjà renseignée auprès d'un service juridique gratuit qui lui a dit qu'elle n'avait aucune chance car ils peuvent dire qu'elle était déjà dépressive avant et donc qu'elle n'avait pas à s'engager...

Mais si jamais vous auriez des informations qui pourraient l'aider je vous en remercie car elle va vraiment mal et elle n'a pas besoin de ça en plus...

Merci d'avance

Cordialement